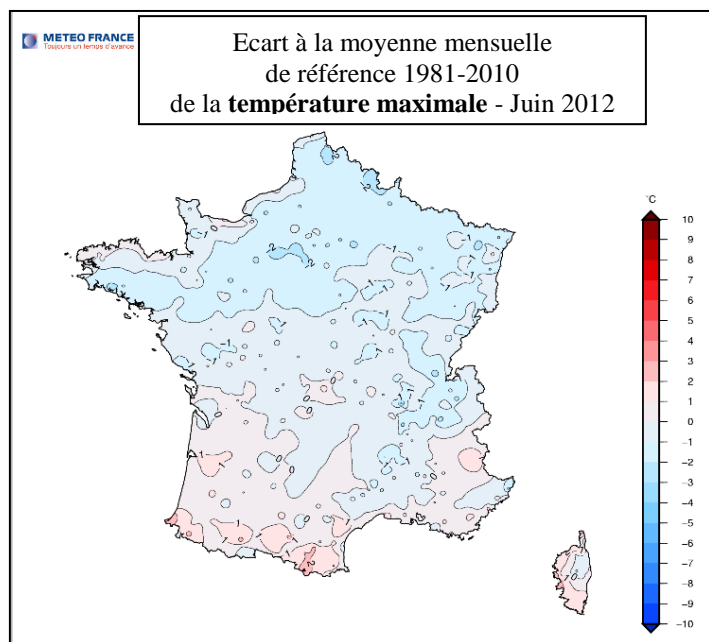


Irri.pl@ine

N° 112 – 14 juin 2012 – 2 pages



METEO

La première décennie de juin a été plus automnale que printanière. Les précipitations, sans être très abondantes en quantité, sont restées présentes

D'après Météo France, du 1^{er} au 10 juin, la température moyenne a été inférieure de 1 à 2° C à la normale de saison pour les régions situées au nord de la Loire. Seuls l'Aquitaine, les Pyrénées Orientales, le littoral du sud-est de la France, et l'ouest de la Corse présentent une température moyenne supérieure à la normale.

Le « courant-jet », appelé « rail des dépressions » en météorologie, conditionne leur déplacement et leur activité. En ce début de mois de juin, il a circulé plus au sud que d'habitude pour la saison. Cela a entraîné une succession de perturbations océaniques sur l'Europe de l'Ouest. La couverture nuageuse associée

a engendré un déficit d'ensoleillement, avec des températures maximales inférieures à la normale sur la moitié nord de la France du 1^{er} au 10 juin.

Ces conditions météorologiques ne sont pas exceptionnelles pour la saison. Des situations similaires se sont notamment produites au cours des mois de juin 1987, 1991, 1997 et 2007.

Records mensuels de température minimale observés :

- le 5 juin 2012 avec 1,7° C à Montdauphin (Seine-et-Marne), l'ancien record étant de 2,6° C.

BESOINS EN EAU DES CULTURES

Les précipitations de ces derniers jours permettent souvent de compenser seulement les besoins de la végétation, sans pour autant augmenter la réserve en eau des sols. Le temps couvert limite les ETP. Cependant, la situation est très hétérogène d'un secteur à l'autre, voire au sein d'un même secteur, à cause de petits passages orageux. Le suivi de l'irrigation par parcelle est indispensable dans ces conditions et varie en fonction du type de sol et de la pluviométrie locale.

Ainsi, dans un contexte météo instable pour les prochains jours (prévision de passages faiblement pluvieux et dégradation annoncée pour dimanche), les besoins en eau sont assez limités. En l'absence de ces précipitations, un tour d'eau pourrait se justifier en début de semaine prochaine, sur certaines cultures :

→ **Céréales** : pour des parcelles épiées après le 25 mai, en sols superficiels où la pluviométrie cumulée depuis le 25 mai ne dépasserait pas 15 mm, un (dernier) passage d'irrigation de 25-30 mm, avec une petite buse pour limiter le risque de verse, peut être envisagé pour accompagner le remplissage.

→ **Oignons** : l'irrigation est à prévoir, en l'absence de précipitations, pour les parcelles ayant dépassé le stade 6-7 feuilles, et notamment pour la formation du bulbe.

→ **Pommes de terre** : la consommation en eau de la culture est estimée entre 0,7 et 0,9 ETP, selon le stade de la culture, soit 2 à 3 mm/jour dans le contexte climatique actuel. Dans les terres superférielles, s'il est tombé moins de 10 mm depuis une semaine et si aucune irrigation n'a été réalisée la semaine dernière, un premier tour d'eau pourrait être nécessaire.

→ **Haricots** : l'irrigation est à prévoir, en l'absence de précipitations, pour les parcelles arrivant à floraison.

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

Grâce au contexte météorologique des semaines précédentes, la situation des nappes et des rivières se maintient. Les pluies ont permis non seulement d'éviter les prélèvements agricoles mais aussi de participer au « soutien d'étiage », voire à une légère augmentation du niveau des nappes.

Du fait d'une recharge hivernale des nappes insuffisante, deux secteurs restent soumis à des restrictions qui se sont traduites lors de l'attribution des quotas, par une diminution du volume prélevable : la nappe de Beauce et la nappe de Champigny.

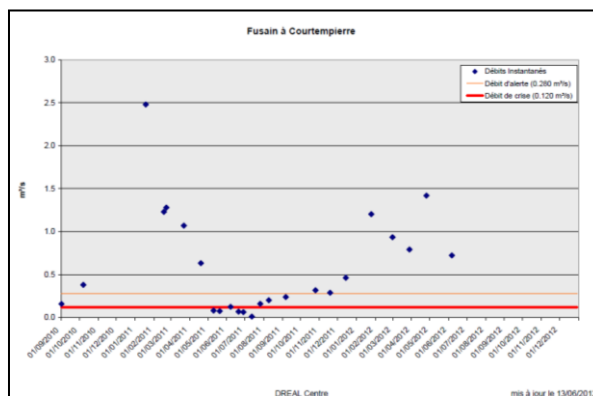
✓ Nappe de Beauce

Le 10 juin 2012, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale était à 112,7 m. Celui du secteur Fusain était à 85,45 m. Ces niveaux sont comparables aux situations enregistrées début avril qui avaient servi à fixer le coefficient de gestion appliqué au volume de référence :

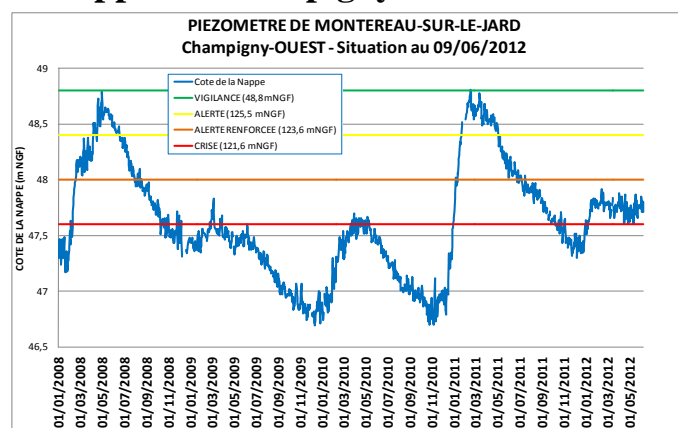
→ 0,66 sur le secteur Beauce Centrale

→ 0,594 sur le secteur Fusain

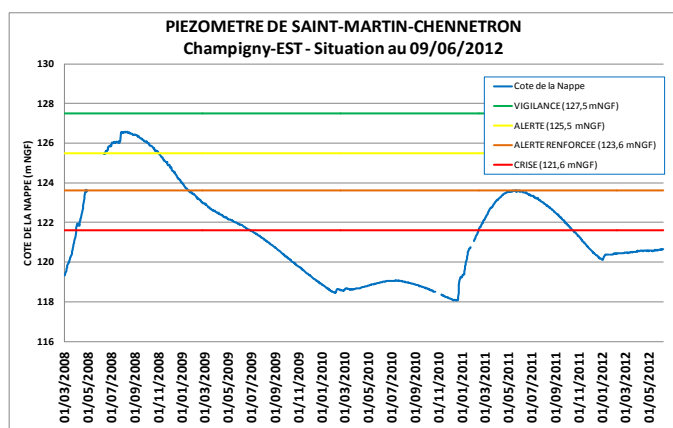
En cours de campagne, c'est le débit des rivières qui sert d'indicateur à d'éventuelles restrictions d'usage, notamment sur les prélèvements d'irrigation. Grâce aux précipitations des dernières semaines, les débits des rivières se maintiennent à des niveaux confortables, bien au-dessus de leur seuil d'alerte.



✓ Nappe de Champigny : Est en Crise et Ouest en Alerte renforcée



Le 9 juin 2012, sur le secteur Ouest, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,71 m NGF, toujours inférieur au seuil d'Alerte Renforcée.



Sur le secteur de Champigny-Est, le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron a été mesuré à 120,64 m NGF. Ce niveau stable est en légère augmentation mais reste inférieur au seuil de Crise.

De ce fait, l'arrêté préfectoral du 22 mai 2012 impose des restrictions de prélèvements pour tous les usages (AEP, industries, agriculture et domestiques).

En gestion collective, les restrictions des prélèvements d'irrigation se traduisent par :

- **En Crise**, sur Champigny-Est : une diminution des quotas de 40 % pour les grandes cultures et de 5 % pour les cultures spéciales ;
- **En Alerte Renforcée**, sur Champigny-Ouest : une diminution de 20 % des quotas pour les grandes cultures. Les quotas individuels sont recalculés pour tenir compte de l'évolution des restrictions de la nappe qui étaient également en Crise avant le 20 mai.

Nous vous rappelons que **le retour régulier des index de compteurs le 1^{er} de chaque mois, à la Chambre d'Agriculture, est une exigence du protocole de gestion collective, même si aucune irrigation n'a été réalisée.** En effet, la connaissance exhaustive des prélèvements est indispensable pour permettre la **réallocation** et la **réattribution** de quotas supplémentaires en cours de campagne, pour les irrigants dont le quota initial se révélerait insuffisant.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites

